

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1205^{ÈME} RÉUNION

26 MARS 2024 ET 3 AVRIL 2024
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1205 (2024)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine lors de sa 1205^e réunion tenue le 26 mars 2024 et finalisé le 03 avril 2024 sur l'exposé de la République fédérale de Somalie sur sa proposition pour un dispositif sécuritaire Post-ATMIS en Somalie, conformément à la Résolution 2710 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant toutes ses décisions et déclarations antérieures sur la situation en Somalie et sur l'ATMIS, en particulier les communiqués suivants : [PSC/PR/COMM.1177 (2023)], adopté lors de sa 1177^e réunion tenue le 30 septembre 2023 sur la demande du Gouvernement fédéral de Somalie pour une pause technique de trois mois dans la phase 2 du retrait de 3000 soldats de l'ATMIS ; [PSC/PR/COMM.1173 (2023)] adopté lors de sa 1173^e réunion, tenue le 14 septembre 2023, sur la situation en Somalie et les opérations de l'ATMIS et le communiqué [PSC/PR/COMM.1068 (2022)], adopté lors de sa 1068^e réunion tenue le 08 mars 2022, sur la reconfiguration de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) en Mission de transition de l'UA en Somalie (ATMIS) ; et **rappelant également** les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies 2628 (2022) qui a autorisé la reconfiguration de l'AMISOM en ATMIS et la Résolution 2710 (2023) qui a autorisé les États membres de l'UA à déployer jusqu'à 17626 personnels en uniforme dans l'ATMIS jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement fédéral de Somalie dans leurs aspirations à une paix durable, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité, qui profiteront à la région de la Corne de l'Afrique et au continent dans son ensemble ;

Prenant acte de la déclaration liminaire de S.E. Ambassadeur Emilia Ndinela Mkusa, Représentante permanente de la République de Namibie auprès de l'UA et Présidente du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) pour le mois de mars 2024, et de même que le discours d'ouverture de S.E. Jainaba Jagne, Représentante permanente de la Gambie et Présidente suppléante du CPS pour le mois d'avril 2024, ainsi que de la déclaration introductive du Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye ; et de la déclaration de S.E. Ambassadeur Abdullahi Warfa, Représentant permanent de la République fédérale de Somalie auprès de l'UA ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Se félicite** de la proposition du Gouvernement fédéral de la Somalie relative à un dispositif sécuritaire post-ATMIS en Somalie ; et **prend note** de la demande de la Somalie concernant une Mission d'opération de soutien à la paix dirigée par l'UA et autorisée par les Nations unies pour remplacer l'ATMIS à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
2. **Souligne l'importance** de préserver les progrès enregistrés jusqu'à présent et la dynamique actuelle dans la lutte contre Al Shabaab ; et à cet égard, **réaffirme** la nécessité de continuer à aider le GFS en renforçant les capacités des Forces de sécurité somaliennes, à accélérer leurs efforts de constitution de forces et l'intégration des efforts afin de garantir la prise en charge effective des responsabilités en matière de sécurité après le retrait complet de l'ATMIS pour éviter la création d'un vide sécuritaire en Somalie post-ATMIS ;
3. **Demande** à la Commission de l'UA d'entreprendre une planification globale et détaillée sur la base de la situation sur le terrain, y compris l'évaluation des menaces, en consultation avec le Gouvernement fédéral de la Somalie, les pays contributeurs de troupes de l'ATMIS et les Nations unies, et de faire rapport au Conseil d'ici à la fin du mois d'avril 2024 ;

4. **Réitère sa profonde préoccupation** concernant le déficit de financement de la Mission de l'ATMIS et **souligne la nécessité** d'un financement adéquat, durable et prévisible de la Mission ATMIS et **souligne également la** nécessité d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable des dispositifs post Mission ATMIS, y compris par le biais de la Résolution 2719 (2023) des Nations unies ;
5. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

2024-04-03

Communiqué of the 1205th Meeting of the Peace and Security Council held on 26 March 2024 and 3 April 2024 on the Briefing by the Federal Republic of Somalia on its Proposal for a Post-ATMIS Security Arrangement in Somalia, Pursuant to UNSC Resolution 2710 (2023).

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2065>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)